

CONCOURS

Service des ressources humaines
Division de la dotation

FONCTIONNAIRES

INSTRUCTRICE OU INSTRUCTEUR DE TIR (ARMURIER)

SERVICE DE POLICE
DIVISION DES AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

POSTE PERMANENT

La Ville de Québec est à la recherche d'une personne qualifiée afin de pourvoir un poste permanent d'instructrice ou instructeur de tir (armurier) au Service de police.

SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous l'autorité de la directrice de la Section des services généraux, la personne titulaire de ce poste effectue diverses tâches reliées à la coordination de la planification, organisation, développement et la diffusion des cours de formation pour le personnel policier sur le maniement d'armes et l'utilisation des agents chimiques ainsi que des équipements de protection qui s'y rattachent. Elle élabore des parcours de tir et contrôle la salle de tir. Elle coordonne et supervise une équipe de moniteurs de tir ainsi que les policiers lors des pratiques de tir dans la salle de tir. Elle assure le contrôle de l'inventaire des différents types d'armes, munitions, équipements (agents chimiques et autres) pour le Service de police incluant l'Unité de contrôle de foule. Elle informe les policiers sur les méthodes et mesures de sécurité à utiliser pour le maniement des armes et des équipements de protection individuels et s'assure que ceux-ci soient respectés lors d'activités et de formations pratiques. Régulièrement, elle effectue le contrôle et l'entretien des équipements d'armurerie. Elle répare et maintient en bon état l'ensemble des armes du service. Elle évalue et recommande les nouveaux types d'équipements reliés au travail policier. Elle participe à des rencontres avec d'autres organismes policiers et parapoliciers. Elle agit à titre de conseiller-expert en ce qui a trait à l'achat et à l'utilisation des armes et établit et maintient des relations avec les manufacturiers et fournisseurs d'équipements policiers. La personne titulaire du poste effectue toutes les tâches connexes à la demande de son supérieur.

EXIGENCES	Détenir un DEP ou AEC dans une discipline appropriée, soit en réparation d'armes (armurier) et posséder un minimum de six années d'expérience dans des fonctions similaires à celles de l'emploi. Tout autre ensemble de formation et d'expérience jugé équivalent pourra être considéré. Détenir un permis de possession et d'acquisition d'armes. Posséder de très bonnes connaissances dans le domaine de l'emploi concerné, notamment sur l'utilisation d'un simulateur de tir ainsi que de la Loi sur les armes à feu, du Code de déontologie des policiers du Québec et de la Loi sur la police. Démontrer l'habileté à utiliser des logiciels informatiques spécifiques au poste (MS Office, Windows). Avoir la capacité à évaluer une situation dans son ensemble, à communiquer efficacement ainsi qu'à agir dans une fonction-conseil. Avoir le sens de la planification, de l'organisation et de la coordination d'activités. Présenter certaines qualités personnelles essentielles, telles que le sens des responsabilités, l'autonomie, le sens de l'observation, le souci du détail et de la précision, de bonnes relations interpersonnelles. Détenir des bonnes habiletés manuelles.
EXIGENCES PARTICULIÈRES	Pour que la nomination d'une personne puisse être recommandée, cette dernière devra signer un formulaire autorisant la vérification de ses antécédents judiciaires ainsi que celle de son entourage et elle devra être recommandée à la suite d'une enquête.
TRAITEMENT	De 40 611 \$ à 60 101 \$ (échelle 2010).
HORAIRE	35 heures en moyenne par semaine.
PÉRIODE D'AFFICHAGE	Du 4 au 17 avril 2014.
NUMÉRO DE CONCOURS	FONCR-032-2014.
INSCRIPTION	Les personnes intéressées et répondant aux exigences doivent postuler en ligne en accédant au site Internet de la Ville de Québec situé à l'adresse suivante : www.ville.quebec.qc.ca dans la rubrique Services en ligne, sous l'appellation Emplois et stages. Les candidatures seront analysées sur la foi des documents soumis au moment de l'inscription.
ÉQUITÉ EN EMPLOI	La Ville de Québec souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.